



Maison individuelle avec 2 propriétaires

Par **rob13**, le **06/07/2018** à **18:08**

bonjour

dans une villa ou résident 2 propriétaires (un rdc l autre 1er étage) et le terrain en copro
avons nous le droit d agrandir une fenêtre existante ou doit on passer par un accord?
faut il prevenir la mairie avec une declaration de travaux?

Merci

Par **amajuris**, le **06/07/2018** à **18:40**

bonjour,

comme il existe des parties communes et des parties privatives, vous êtes en copropriété
(avec syndic obligatoire).

vous devez obtenir l'accord de votre A.G. puisque l'agrandissement d'une fenêtre concerne
les parties communes.

l'A.G. peut vous demander un avis d'architecte indiquant que votre projet ne menace pas la
solidité de la maison

vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme de la mairie pour ces travaux.

salutations